

**Basacote Plus 9 M**

Référence : FDS\_219\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 25/06/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

**SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Basacote Plus 9 M

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : COMPO EXPERT France SAS  
49 Avenue Georges Pompidou  
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

---

**SECTION 2. Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
N'est pas un mélange dangereux

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Information supplémentaire : EUH 210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3 Autres dangers**

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

---

**Basacote Plus 9 M**

Référence : FDS\_219\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 25/06/2015  
Remplace les éditions précédentes

**SECTION 3. Composition/ informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01- 2119490981- 27-0050	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 45
Tétraborate de disodium pentahydrate	12179-04-3 215-540-4 01- 2119490790- 32-XXXX	Repr. 1B; H360FD Eye Irrit. 2; H319	<= 0,2

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**SECTION 4. Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants : Méthémoglobinémie.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pour faire régresser une méthémoglobinémie : Administrer du chlorure de toluonium.

**Basacote Plus 9 M**

Référence : FDS\_219\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 25/06/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse  
Produit sec  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Sable

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : À des températures au-dessus de 130 °C, des gaz de décomposition dangereux peuvent être dégagés : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## Basacote Plus 9 M

Référence : FDS\_219\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 25/06/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

### SECTION 7. Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter une exposition directe au soleil.  
Protéger de toute contamination.  
Protéger de l'action de la chaleur.  
Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

Précautions pour le stockage en commun : Stocker à l'écart d'autres produits.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

**Basacote Plus 9 M**

Référence : FDS\_219\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 25/06/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**DNEL**

Nitrate d'ammonium

: Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 37,6 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 21,3 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 12,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 11,1 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC**

Nitrate d'ammonium

: Eau douce  
Valeur: 0,45 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 0,045 mg/l

Valeur Limite Plafond  
Valeur: 4,5 mg/l

**Basacote Plus 9 M**

Référence : FDS\_219\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 25/06/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière. Filtre à particules EN 143 P1 (faible capacité de rétention (particules solides de produits inertes)).
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

- Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : Solide
- Couleur : divers
- Odeur : inodore
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : Env.5, Concentration: 100,00 g/l, 20 °C
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
- Point d'éclair : Sans rapport
- Taux d'évaporation : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
- Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
- Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable
- Pression de vapeur : Non applicable
- Densité de vapeur relative : Non applicable
- Densité relative : Non applicable
- Masse volumique apparente : Env.1.150 kg/m<sup>3</sup>
- Hydrosolubilité : Soluble
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable
- Température d'auto-inflammabilité : N'est pas auto-inflammable
- Décomposition thermique : Env.130 °C. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Le produit est susceptible d'auto-entretenir et de développer la décomposition thermique.

**Basacote Plus 9 M**

Référence : FDS\_219\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 25/06/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable

**9.2 Autres informations**

Aucune

---

**SECTION 10. Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions., Se décompose par chauffage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances réagissant aux acides et aux bases, substances susceptibles d'être inflammables ou oxydables, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

---

**Basacote Plus 9 M**

Référence : FDS\_219\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 25/06/2015  
Remplace les éditions précédentes

**SECTION 11. Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Produit**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 405
- Information supplémentaire : Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

**Composants:**

**Nitrate d'ammonium :**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.950 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l (non pertinent : la pression de vapeur étant faible/ la formation de poussière étant faible).
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 28 jours, NOAEL: > 1.500 mg/kg
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 52 semaines, NOAEL: = 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Par inhalation, Durée d'exposition: 2 semaines, NOAEL: >= 185 mg/kg, Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

**Tétraborate de disodium pentahydrate :**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 3.200 - 3.400 mg/kg, rat
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 2,0 mg/l, rat, OCDE Ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, lapin
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau
- Lésions oculaires : lapin, Résultat: Irritation modérée des yeux, Classification:



**Basacote Plus 9 M**

Référence : FDS\_219\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 25/06/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

graves/irritation oculaire	Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Buehler Test, cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE Ligne directrice 406
Mutagenicité sur les cellules germinales	
Evaluation	: Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson	: CL50: 422 mg/l, 48 h, Cyprinus carpio (Carpe), Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: CE50: 555 mg/l, 48 h, Daphnie, Essai en statique
Toxicité pour les algues	: NOEC: 83 mg/l, 168 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), autre(s), donnée non disponible
Toxicité pour les bactéries	: CE 20: env. 850 mg/l, 0,5 h, boue activée, autre(s), donnée non disponible. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

#### Composants:

##### **Nitrate d'ammonium :**

Toxicité pour le poisson	: CL50: > 100 mg/l, 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: CE50: 490 mg/l
	: CL50: 490 mg/l
Toxicité pour les algues	: CE50: 1.700 mg/l, Selenastrum capricornutum (algue verte)

##### **tétraborate de disodium pentahydrate :**

Toxicité pour le poisson	: CL50: 74 mg/l, 96 h, limande
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: CE50: 242 mg/l, 24 h, Daphnia magna
Toxicité pour les algues	: CE10: 24 mg/l, 96 h, algues vertes

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité	: Donnée non disponible
------------------	-------------------------

#### Composants:

**Basacote Plus 9 M**

Référence : FDS\_219\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 25/06/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

**Nitrate d'ammonium :**

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Produit:**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

**Composants:**

**Nitrate d'ammonium :**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Produit:**

Mobilité : Une contamination des eaux souterraines est peu probable.

Répartition entre les :  
compartiments : Aucune donnée disponible.  
environnementaux

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**Produit:**

Evaluation : Aucune donnée disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Information écologique : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les  
supplémentaire : organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé.  
L'indication est déduite des propriétés des différents  
constituants. Pour les valeurs élevées de pH, telles qu'elles  
peuvent exister naturellement dans les eaux de surface, il faut  
s'attendre à une augmentation de l'effet toxique sur les  
organismes aquatiques.

---

**Basacote Plus 9 M**

Référence : FDS\_219\_N  
Version: 2015-01




Edition révisée n° 2  
Date de révision: 25/06/2015  
Remplace les éditions précédentes

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement l'emballage. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

**SECTION 14. Informations relatives au transport**

Règlement Transport	ADR / RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 2071	UN 2071	UN 2071	UN 2071
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	NON SOUMIS	AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER <i>(UNIQUEMENT EN VRAC ou SANS EMBALLAGE)</i>	AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER  EMS : F-H, S-Q	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	NON SOUMIS	Classe : 9 Etiquette : 9 	Classe : 9 Etiquette : 9 	Classe : 9 Label : 9 
14.4 Groupe d'emballage	NON SOUMIS	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun		Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes précautions particulières autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.			

**Basacote Plus 9 M**

Référence : FDS\_219\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 25/06/2015  
Remplace les éditions précédentes

<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non concerné
--	--------------

---

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Rubrique ICPE : 4702-I

Le tétraborate de disodium pentahydrate (CE 215-540-4) est présent dans la liste des substances candidates en vue d'une autorisation (Annexe XIV de REACH) ; décision n° ED/30/2010.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

---

## SECTION 16. Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Cette FDS a été révisée : Section 2 et 3.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.